STS 25

LAW AND RELIGION: A CRUCIAL INTERFACE // *LOI ET RELIGION : UN INTERFACE CRUCIAL*

James T. RICHARDSON
University of Nevada, Reno, USA
jtr@unr.edu

'Cult controversies' in France : continuity and change // *Les controverses autour des « sectes » en France : entre continuité et changement*

ALTGLAS, Véronique (GSRL- University of Cambridge) and/et **James A. BECKFORD** (University of Warwick, UK)
va242@cam.ac.uk and/et **J.A.Beckford@warwick.ac.uk**

Cult controversies in France have definitely not disappeared since the About-Picard law was enacted in 2001. New developments include the first conviction under the About-Picard law, the 2002 shift from the MILS to the MIVILUDES (which has already changed direction since it was created), attacks on anti-cult groups by members of NRMs who are now prepared to acquire a higher public profile, and finally the setting up of a new parliamentary commission in June 2006. This third parliamentary commission on 'cults' in eleven years reiterates the 'worrying' character of cultic phenomena for French society. This time its aim is to investigate 'the influence of cults on young people'. Our presentation is designed primarily for non-Francophone colleagues who are interested in the topic. On the basis of information collected in preceding months about this commission in particular we will try to explain the recent development of French 'cult controversies' and to suggest some hypotheses about their future developments.

La controverse autour des « sectes » en France n'a certes pas disparu depuis la promulgation de la loi About-Picard (2001). Celle-ci a de nouveau : une première condamnation sous la loi About-Picard, le passage en 2002 de la Mils à la Miviludes (cette dernière ayant connu déjà des changements d'orientation depuis sa création), l'attaque des associations anti-sectes par des membres de NMRs, à présent prêts à assumer une visibilité sociale, et enfin la création d'une nouvelle commission parlementaire (juin 2006). Cette troisième commission parlementaire en onze ans sur les « sectes » réitère le caractère « préoccupant » du phénomène sectaire pour la société française et a cette fois-ci pour but d'étudier « l'influence des sectes sur les mineurs ». Cette communication s'adresse notamment à nos collègues non francophones qui s'intéressent à la question ; à partir des données que nous aurons pu récolter durant les mois précédents, notamment sur cette commission, nous essaierons de rendre compte des évolutions récentes de la controverse française autour des sectes, et de suggérer des hypothèses quant à ses développements futurs.

The Church of Scientology in France: A history of legal and activist responses to the forces of aAnti-cultism and the government-sponsored "war on *sectes*" // *L'Église de Scientologie en France : Un historique des réponses légales et militantes aux forces anti-sectes et à la « guerre contre les sectes » soutenues par le gouvernement*.

PALMER, Susan J. (Concordia University, Canada)
spalmer@dawsoncollege.qc.ca

Established in Paris in the late 1959 by concert Pianist Mario Feninger, the Church of Scientology is one of the largest NRMs in France, claiming 5 churches with 45,000 associate members. Reports in the mass media and government reports tend to portray the COS as dangerous and subversive - as an American *secte* infiltrating French society in order to promote the interests of American imperialism.The history of Scientology in France is one of ongoing conflict with its host society. It has weathered allegations of fraud, tax arrears, the illegal practice of medicine, and the closing down of its school. This paper examines the legal and activist strategies of the COS in France since 1990, when it began to challenge France's "anti-religious groups"; UNADFI, MILS, CCMM, and later, MIVILUDES. It is argued that the COS' victories in the "cult wars" are due to three factors; appeals to higher, European courts and international standards of human rights; seeking solidarity with other religious/philosophical minorities inside France to form CAP; and support from the "Mother Church". Finally, Scientology's response to religious discrimination is analyzed as an expression of L. Ron Hubbard's teachings on human rights.

L'Église de Scientologie de Paris a été fondée en 1959 par le pianiste Mario Feninger. Aujourd'hui c'est un des plus grands NMR (Nouveau Mouvement Religieux) en France où elle revendique 5 églises et 45.000 membres. Les médias ainsi que les rapports gouvernementaux tendent à la dépeindre comme un mouvement dangereux et subversif - comme une secte américaine qui infiltre la société française afin de promouvoir les intérêts de l'impérialisme américain. L'histoire de la Scientologie en France est celle d'un conflit continu avec la société dans laquelle elle se trouve. Elle a surmonté toutes les allégations, de l'escroquerie, aux arriérés d'impôts, à la pratique illégale de la médecine, jusqu'à la fermeture de son école. Cet article examine les stratégies légales et militantes de l'Église de Scientologie en France depuis 1990, quand elle commença à défier les "groupes anti-religieux" tels que l'UNADFI, la MILS, le CCMM et plus tard la MIVILUDES. Ces stratégies sont analysées comme étant la confrontation des lois françaises aux lois européennes et aux standards internationaux en matière de liberté de religion et comme une expression des enseignements de L. Ron Hubbard sur les droits de l'homme.

Loi et Religion : Politiques européennes et nationales comparées / *Law and religion : Comparing European and national public policies*

PASTORELLI Sabrina (Groupe Sociétés, Religions, Laïcités, CNRS-EPHE, France)
s.pastorelli@free.fr

Through the analysis of the "religious public policy"[1] we can observe the attitude of the political institutions toward NRMs. Political institutions can make pressure on the legal system and efforts can be made to exert control over religion and in particular over controversial movements. The degree of autonomy of the judicial system from the political institutions is an important element to take into account but can national courts make total abstraction from their cultural values and beliefs? In this situation, the presence of a "third party partisan" or a transnational court can balance the national attitude towards NRMs[2]. We focus on some national French court decisions that have been contradicted by the European Court of Human Rights. Moreover, we will observe how national initiatives

interact with European ones and how the European level (European Union and Council of Europe) might influence the religious public policy of the members states directly (through court decisions) or indirectly (through informal dialogue, recommendations and resolutions). The paper focus on the particular French religious public policy towards NRMs in a comparative perspective with some other European countries, such as Italy or United Kingdom.

L*'analyse de la politique publique religieuse nous permet d'observer l'attitude des institutions politiques envers les NMR. Les institutions politiques peuvent exercer une certaine pression sur le système juridique et des efforts peuvent être réalisés afin d'exercer un control sur le religieux et en particulier sur les mouvements controversés. Le degré d'autonomie du système judiciaire par rapport au politique représente un élément important à prendre en considération, mais est-ce que les tribunaux nationaux peuvent faire vraiment abstraction du système des valeurs et des croyances d'une société donnée ? Dans cette situation, la présence d'un « third party partisan » ou d'une cour transnationale peut équilibrer la politique nationale envers les NMR. Nous nous attacherons à l'analyse de quelques jugements des cours nationales françaises qui ont été contredits par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. De plus, nous examinerons comment les initiatives nationales interagissent avec celles européennes et comment le niveau européen (Union européenne et Conseil de l'Europe) peut influencer la politique publique religieuse des Etats membres directement (à travers les décisions des cours internationales) ou indirectement (à travers le dialogue informel, les recommandations ou les résolutions). Ce papier se propose d'analyser la politique publique religieuse française envers les NMR dans une perspective comparative avec d'autres pays européens comme l'Italie ou le Royaume Uni.*

[1] See Pauline Coté and Jeremy Gunn: La Nouvelle Question Religieuse/the New Religious Question: Regulation Ou Ingérence De L'etat?/ State Regulation or State Interference?, Peter Lang, 2006. [2] See James T. Richardson "The sociology of Religious Freedom", Sociology of Religion, 2006, 67: 3, pp. 271-294.

The articulation of Jews and Judaism in the Danish Parliament from 1903 to 1945 //
L'articulation des Juifs et du judaisme dans le parlement danois de from 1903 à 1945

JACOBSEN, Brian (University of Copenhagen)
brianj@hum.ku.dk

In this paper I will discuss the Danish politicians' politisation of Jews and Judaism during 1903-45, and further how they discursively shape of the relations between Jews, Judaism and the Danish society. In other words, how have politicians attempted to construct "Danishness" and "otherness" during this period. The primary sources are debates, bills etc. found in the parliamentary archives which express the political elite's views on Jews and Judaism. The paper will also include a theoretical discussion on how to analyse articulations on "otherness" as well as a description of the Jewish community during this period.

Dans le présent article, je discuterai la politisation par les hommes politiques danois des Juifs et du judaïsme de 1903 à 1945 ainsi que la manière discursive dont ils ont donné forme aux relations entre les Juifs, le judaïsme et la société danoise. Autrement dit, la manière dont

les hommes politiques ont tenté de construire la "danitude" et la "différence" au cours de cette période. Mes principales sources sont des débats, des projets de loi, etc. trouvés dans les archives du Parlement, qui expriment les vues de l'élite politique sur les Juifs et le judaïsme. L'article inclura aussi une discussion théorique du mode d'analyse des articulations sur la "différence" et une description de la communauté juive de cette période.

Why deconstructing the religion/spirituality divide is essential for religious freedom // *Pourquoi déconstruire la séparation entre religion et spiritualité est essentiel pour la liberté religieuse*

BEAMAN, **Lori** (University of Ottawa)
lbeaman@uottawa.ca

A number of scholars have recently taken on the overwhelmingly large task of challenging contemporary social scientific assumptions about the meaning of religion and its marginalized cousin, spirituality. Linda Woodhead, Meredith McGuire and William Closson James have pointed to the poverty that such a dichotomization injects into understanding religious experience, in its broadest possible sense. The project taken on by these scholars is vital to challenging the boundaries of religious freedom, which tends to be defined, despite lofty constitutional guarantees, in terms of the hegemonic religion of a nation-states, or clusters of nation-states with ideological and political alliances. This paper examines these ideas in relation to specific legal cases, focusing primarily on decisions from the Supreme Court of Canada.

Plusieurs universitaires ont récemment entrepris la tâche énorme, de défier les hypothèses scientifiques et sociales contemporaines pour ce qui a trait au sens que l'on donne à la religion et à celui de sa cousine marginalisée, la spiritualité. Linda Woodhead, Meredith McGuire et William Closson James ont démontré la pauvreté de sens que cette dichotomie donne à la compréhension de l'expérience religieuse dans son sens le plus général. Le projet entrepris par ces universitaires est indispensable à la contestation des limites des libertés religieuses qui ont tendance à être définies, malgré de hautes garanties constitutionnelles, dans le cadre de l'hégémonie religieuse d'un état-nation, ou d'un groupe d'états-nations partageant des idéologies et des visions politiques. Cette étude, inspirée de ces notions et faite à partir de causes judiciaires spécifiques, s'intéresse surtout aux décisions de la Cour Suprême du Canada.

La laïcité, principe érigé en valeur de la Convention européenne des droits de l'homme // *The secularism, valuous principle of the European Convention on Humans rights?*

GARAY Alain (avocat à la Cour d'Appel de Paris)
agaray@club-internet.fr

Alors que la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne fait nullement référence au terme de « laïcité », l'affirmation dans une relative discrétion du principe de laïcité comme valeur de la société démocratique européenne a été posée par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire de la dissolution du Refah Partisi, « parti politique religieux » turc (arrêts de la IIIème section du 31 juillet 2001 et de la Grande chambre du 13 février 2003) et réutilisée depuis lors. Cette référence est révélatrice des convergences des juges de cette Cour autour d'une laïcité dite « culturelle » comme

« environnement » nécessaire des droits de l'homme. Mais, le traitement du contentieux en référence à la laïcité présente l'écueil récurrent de la polysémie et de la polymorphie de la cette notion d'ordre plus symbolique et identitaire que juridique, particulièrement en langue française. La notion semble concurrencer ou recouvrir le terme de démocratie par rapport à son nouveau contraire, la théocratie et son droit d'origine religieuse. Que signifie le terme de laïcité dans les jugements de la Cour européenne et comment les juges l'articulent-ils au contenu de la Convention ?

Whereas the Convention of Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms never refers to "secularism", the discrete assertion of the principle of secularism as a value of the European democratic society, has been declared by the European Court of Human Rights in the case of the Refah Partisi, of a Turkish prohibited "religious political party" (Judgement of the Third section, July 31, 2001 and of the Grand Chamber, February 13, 2003) and since then it is used. This reference reveals a convergence of the judges of this Court around "cultural secularism" as the right "environment" for a good exercise of the human rights. But, the treatment of the dispute with a reference to secularism presents the strong limit of the polysemia and the polymorphism of this concept, more symbolic and identical than legal. The concept seems to compete with, or cover the term of democracy compared to its new opposite, theocracy and rights of religious origin. What means the term of secularism in the judgements of the European Court and how do the judges harmonize it with the contents of the European Convention?

Registration of churches – tool of the State's church policy or an unnecessary obstruction? Two cases in Slovakia in 2006 // ***L'enregistrement des Églises – un outil de la politique confessionnelle de l'État ou une obstruction superflue? Deux cas slovaques en 2006***

MORAVCIKOVA, Michaela (Institute for State-Church Relations, Bratislava)
michaela@duch.sk

The legal framework presently governing church-state relations in the Slovak Republic ultimately stems from the historical development of religious law issues and official practice in Austria-Hungary. It was unfavorably impacted by the decidedly anti-church policy of the communist Czechoslovakia. After major changes in the socio-political system in 1989, a distinct qualitative shift in church-state relations occurred naturally and manifested itself in the legal treatment of the status of religion and churches generally. The practice of registering Churches and religious associations also became an integral part of the modern legislative approach to regulating church-state relations in the independent Slovak Republic. The relatively high numerical threshold established for official registration is considered by many new religious movements to constitute an unsurpassable obstacle for the attainment of the legal status. In 2006, two entities submitted separate requests for registration to the appropriate ministry. The much-publicized effort of the Church of Jesus Christ of Latter-day Saints to solicit, in part, the support of non-members of the Church in its registration bid was an interesting test of the open-mindedness of the Slovak populace and the tolerance of majority "traditional" Churches towards a "non-traditional"religious movement. The registration bid of the Atheist Church of Non-Believers, however, exposed potential gaps in the law and underscored the susceptibility of the law to possible abuse in accessing the numerous advantages which the State accords registered Churches. Both of these cases represent a practical test of the Slovak legislation and of Slovak society vis-à-vis new

religious movements. They may significantly influence the future development of church-state policy in the Slovak Republic.

L'état actuel de l'ordonnancement juridique des relations entre l'État et les Eglises en République slovaque est le résultat du développement historique qui, dans le domaine du droit confessionnel faisait suite aux pratiques antérieures de l'Autriche-Hongrie. Il a été influencé d'une manière négative par la politique anti-églises de la Tchécoslovaquie communiste. Après le changement de système social et politique en 1989, un net glissement qualitatif s'est naturellement produit dans les relations entre l'État et les Églises qui s'est successivement manifesté dans l'aménagement juridique de leur statut. L'Institut de l'enregistrement des Églises et des sociétés religieuses est également devenu partie intégrante de la législation moderne régissant les relations entre l'État et les Églises en République slovaque indépendante. Beaucoup de nouveaux mouvements religieux considèrent le nombre minimum de fidèles requis pour l'enregistrement et relativement trop élevé comme un obstacle unsurmontable pour l'acquisition de leur statut juridique. En 2006, deux sujets ont soumis une proposition pour l'enregistrement comme église au ministère en charge de cette question. L'effort médiatisé de l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours pour l'acquisition de l'enregistrement par l'intermédiaire du soutien de personnes n'étant pas membres de l'Église était un teste intéressant sur la tolérance de la population slovaque et des Églises majoritaires envers les mouvements religieux non-traditionnels. L'effort pour l'enregistrement de l'Église athéiste des non-croyants a attiré l'attention sur les lacunes de la loi et sur les abus relativement faciles quant à l'accès aux nombreux avantages offerts par l'État aux Églises enregistrées. Les deux cas représentent le teste concret de la législation slovaque et du comportement de la société envers les nouveaux mouvements religieux. Ils peuvent également influencer d'une manière significative le développement ultérieur de la politique confessionnelle en République slovaque.

Ethics, conscience and politics: The case of assisted reproduction in Finland // *Éthique, conscience et politique: le cas de la reproduction aidée en Finland*/

KANCKOS, Lise (Åbo Akademi University, Finland)
lkanckos@abo.fi

In this presentation I will discuss the relationship between religion, ethics and politics in the context of the parliamentary discussions and legislation on assisted reproduction in Finland. I will claim that ethics has an instrumental role in the parliamentary debates on assisted reproduction. On the one hand, a conservative perspective on the family is viewed as a religious necessity. One the other hand, the issue of assisted reproduction is considered to be a delicate question for the individual to decide on. It is said to be a question for the conscience, which in practice means that most political parties avoid having one accepted opinion on the critical questions involved, for example if lesbian and single women should have access to the treatments. However, behind this discourse of the conscience, there seems to be other motives, e.g. to avoid dividing the political parties, or to please the voters with differing opinions on assisted reproduction.

Dans cette présentation je discuterai le rapport entre la religion, l'éthique et la politique dans le cas des discussions parlementaires et de la législation sur la reproduction aidée en Finlande. Je réclamerai que l'éthique a un rôle instrumental au cours des discussions parlementaires sur la reproduction aidée. D'une part, une perspective conservatrice sur la

famille est regardée comme nécessité religieuse. D'autre part, la question de la reproduction aidée est considérée comme une question épineuse pour que l'individu décide. Il serait une question pour la conscience, ca veut dire que la plupart des parties politiques évitent d'avoir une seule opinion admise sur les questions critiques impliquées, par exemple si les femmes lesbiennes et célibataires ont accès aux traitements. Cependant, derrière ce discours de la conscience, il semble y avoir d'autres motifs, par exemple éviter de diviser les parties politiques, ou de satisfaire les électeurs avec des avis différents sur la reproduction aidée.

Entre Dieu et Demos ? L'affaire Buttiglione comme conflit d'ordres // *Between god and demos ? The Buttiglione affair as a conflict of orders*

FORET, François (Université Libre de Bruxelles)
fforet@ulb.ac.be

En octobre 2004, Rocco Buttiglione, candidat italien à un poste de Commissaire européen, fut l'objet d'une campagne de presse nourrie et d'une fronde des députés au Parlement européen. Il lui était notamment reproché ses prises de position sur l'immigration, l'homosexualité et la condition féminine. Un peu hâtivement, la crise fut résumée comme la mise en cause d'un catholique conservateur en politique. Les défenseurs de la laïcité s'indignaient, les responsables religieux criaient au martyre. Finalement, sous la pression conjuguée des médias et des milieux politiques européens, Rocco Buttiglione finit par retirer sa candidature. Cette affaire apparaît comme un nouvel épisode du débat fondamental sur les fondements religieux des démocraties modernes, débat lancé avec la controverse sur la référence à l'héritage chrétien de l'Europe dans le traité constitutionnel ou à propos de l'adhésion de la Turquie à l'UE. C'est l'articulation entre sacré et norme politique qui est en cause, sujet dont on a vu l'importance à l'occasion de la crise des caricatures du prophète Mahomet. L'affaire Buttiglione est aussi un test majeur des rapports de force et de la confrontation de logiques politiques divergentes (intergouvernemental/supranational) au sein du système communautaire. L'analyse de cet épisode particulier permet donc de remettre en perspective l'interrogation générale sur les relations entre religion et démocratie, tant sur le plan des principes que des pratiques.

In October 2004, Rocco Buttiglione was applying for the post of Italian European Commissioner. From the beginning, he met media criticisms and a strong opposition among members of the European Parliament. His opponents reproached him for his positions on immigration, homosexuality and women status. This crisis was hastily reduced to the difficulty to be a conservative Catholic in politics today. Defenders of "laïcité" raged, religious hierachies denounced a martyrdom. At the end, under the pressures from European public opinions and political leaders, Rocco Buttiglione withdrew his candidature.
This affair appears as a new episod of the fundamental debate about the religious founding of contemporary democracies, debate launched with the controversy on the reference to the Christian heritage of Europe in the constitutional treaty or concerning the Turkish adhesion to the EU. What is at stake is the articulation of sacred and political norms, an issue of considerable sensitivity as emphasized by the crisis of Muhamad cartoons. The Buttiglione affair is also a major test of the balances of power and different political logics (i.e intergovernmentalism versus supranationalism) within the European system. The analysis of this specific event allows to ask the general question of the relationships between religion and democracy, both at the levels of principles and practices.

Religion and Law in Islam: the intertwined personal and social contexts // *La religion et la loi dans l'Islam : l'articulation des contextes personnel et social*

TASTAN, Osman (University of Ankara)
tastano@hotmail.com

Religion and law in Islam suggest both separable and inseparable contexts of the personal and public life. There is a context of 'rights of God exclusively' which is considered almost purely religious, and thus, falling outside the range of public jurisdiction. Also, there is a context of 'rights of human individuals exclusively' which is almost purely legal, falling outside the religious private domain. Additionally, there are third level shared contexts: 'predominantly God's rights with the involvement of human individual rights', and 'predominantly human individual's rights with the involvement of God's rights'. These third level contexts are both religious and legal in varying proportions.

La religion et le droit en Islam supposent des contextes à la fois séparables et inséparables de la vie personnelle et de la vie publique. Il y a un contexte de « la loi de Dieu exclusivement » qui est considéré comme presque purement religieux, et par conséquent tombant dans le registre de la juridiction publique. Il y a aussi un contexte de « la loi des hommes exclusivement » lequel est purement légal, et en dehors du domaine religieux privé. Par ailleurs, il y a un troisième niveau de contextes partagés : « la loi de Dieu comme dominante, avec l'engagement de la loi des hommes », et « la loi des hommes comme dominante », avec l'engagement de la loi de Dieu ». Ce troisième niveau de contextes est à la fois religieux et juridique, avec des proportions variées.

A comparison of church - state relations in Latin America // *Une comparaison des relations Eglise-Etat en Amérique Latine*

GARMA, Carlos (Universidad Autónoma Metropolitana, Mexico)
gancmx@yahoo.com.mx

This paper will present 4 forms of church state relations that exist in Latin America. I will emphasize historical conditions which surround each type and the different manners that religious diversity is affected by each legal framework. The cases studied are the following :1.- Mexico - secularist state, recognizes religions under government register as religious associations that must have government acceptance, with certain local conflicts, 2.- Cuba, marxist atheism, severely limits religious institutions under the surveillance of the state, but has accepted some popular religious expressions as national folklore, 3.- Argentina, state agreement with the holy see that privileges the Catholic Church and restricts other religious expressions under a official register, 4.-- Brazil, unregulated religious market that freely allows alll manners of religious affiliation with little intervention by the state. I will demonstrate briefly that state legislation on religion in Latin America has much more to do with particular historical circumstance and is frequently irrelevant to the actual religious affiliation and expression of the current population in each country.

Cette communication va présenter 4 formes de relations Eglise-Etats existantes en Amérique Latine. J'insisterais sur les conditions historiques qui entourent chaque cas et les différentes manières dont est affectée la diversité religieuse dans chaque cadre juridique. Les cas étudiés

sont les suivants : 1. Le Mexique – un Etat sécularisté, qui reconnaît les religions par un enregistrement gouvernemental, en tant qu'associations religieuses devant être reconnu par le gouvernement – avec des conflits locaux. 2. Cuba, athéisme marxiste limitant sévèrement les institutions religieuses sous surveillance étatique, mais acceptant certaines expressions populaires religieuses comme folklore national, 3. L'Argentine, accord de l'Etat avec le sacré qui privilégie l'Eglise Catholique et restreint les autres expressions religieuses sous enregistrement officiel, 4. le Brésil, marché religieux non régulé qui permet librement toutes les affiliations religieuses avec peu d'intervention de l'Etat. Je montrerais brièvement que la législation sur la religion en Amérique Latine a bien plus à voir avec les circonstances historiques particulières qu'avec les affiliations et l'expression religieuses actuelles de la population de chaque pays.

Back from the dead: Reviving the Religious Freedom Restoration Act in the United States // *Ressuscitée : le retour de la loi de restauration de la liberté religieuse aux Etats-Unis.*

RICHARDSON, James T., Jennifer SHOEMAKER and Jared CHAMBERLAIN, (University of Nevada, Reno)
jtr@unr.edu

The Religious Freedom Restoration Act became law in 1993 after the Smith decision by the U.S. Supreme Court that abandoned decades of jurisprudence that had made religious freedom a "first among equals" part of the Bill of Rights of the U.S. Constitution. Then, in the Boerne case in 1997 RFRA was declared unconstitutional as applied to state and local governments, and most observers assumed it was no longer law. But, in a recent case the U.s. Supreme Court has ruled in the Gonzales case that RFRA still applies to federal agencies. Also, state level RFRA laws have been passed in a number of states. These actions have resulted in a revival of RFRA in the U.S., raising questions about how and why his revival has occurred.

L'Acte de Restauration de la Liberté Religieuse (ARLR) devint loi en 1993 après la décision Smith de la Cour Suprême des Etats-Unis, qui abandonna des décennies de jurisprudence ayant fait de la liberté religieuse un élément fondamental de la Bill of Rights de la constitution américaine. Puis, dans le cas Boerne en 1997, l'ARLR a été déclaré inconstitutionnel dans son application à l'Etat et aux gouvernements locaux, et la plupart des observateurs ont considéré que l'acte n'avait plus le statut de loi. Mais dans un cas récent la Cour Suprême américaine a décidé dans le cas Gonzales que l'ARLR s'applique toujours aux institutions fédérales. Ces actions ont eu pour résultat un retour de l'ARLR aux Etats-Unis, interrogeant sur le pourquoi et le comment de ce retour.